

Politique sur les programmes de maintien des compétences pendant l'été

Direction/Division:

Services aux enfants handicapés/

Prestation de services dans les communautés

Autorité responsable :

Sous-ministre adjoint

Prestation de services dans les communautés Révisée en :

Propriétaire de la politique :

Directeur, Services aux enfants handicapés

Date d'approbation : Décembre 2018

Applicable aux : Services aux enfants

handicapés

Prochaine révision :

Date de révision : Février 2019

Révisée en : Février 2019

1.0 Énoncé de politique

Les programmes de maintien des compétences pendant l'été sont des programmes limités dans le temps qui sont offerts pendant les vacances scolaires d'été dans l'objectif de réduire les pertes d'apprentissage qui, selon les recherches, s'observent plus fréquemment chez les enfants handicapés. Le programme, établi sur mesure et fondé sur les compétences, repose sur les objectifs personnels de l'enfant et met l'accent sur les compétences sociales, fonctionnelles ou scolaires.

2.0 Contexte général

Selon les recherches, les pertes d'apprentissage durant l'été sont moindres chez les enfants qui participent à des programmes estivaux établis sur mesure et fondés sur les compétences. Les pertes d'apprentissage durant l'été s'observent chez tous les élèves qui ne participent pas à des activités qui leur permettent de mettre en pratique les compétences acquises. Ces pertes d'apprentissage sont toutefois plus fréquentes chez les élèves en difficulté d'apprentissage et les élèves vulnérables, y compris les enfants handicapés. De plus, les périodes de transition importantes – passage de la garderie à l'école, début de la puberté et entrée dans l'âge adulte – sont également des périodes durant lesquelles le soutien et le perfectionnement des compétences revêtent un rôle particulièrement important.

3.0 Objectif

Les programmes de maintien des compétences pendant l'été visent à réduire les pertes d'apprentissage qui surviennent durant l'été chez les enfants handicapés en leur offrant la possibilité de maintenir leurs compétences. Il est reconnu que l'offre d'un soutien bien ciblé en temps opportun contribue à l'atteinte de meilleurs résultats pour les enfants et les familles, ce qui a un effet positif notable sur l'année scolaire à venir ainsi que sur les années suivantes.

Les parents sont responsables des apprentissages globaux et de l'amélioration des compétences de leur enfant. Les programmes de maintien des compétences pendant l'été ne sont pas destinés à remplacer les responsabilités parentales.

4.0 Définitions

Évaluations du fonctionnement adaptatif – Évaluations qui fournissent des informations sur les domaines du développement et qui sont généralement réalisées par des psychologues, des thérapeutes ou d'autres professionnels de la santé. Celles-ci peuvent comprendre des évaluations réalisées par des ergothérapeutes, des physiothérapeutes, des orthophonistes, des psychologues



cliniciens et des coordonnateurs des ressources scolaires, de concert avec la famille.

Évaluation – Processus qui décrit les forces et les besoins particuliers de l'enfant et de la famille aux fins de la détermination d'un plan de services adapté.

Plan de maîtrise du comportement (PMC) – Document écrit qui décrit un plan de gestion du comportement des élèves qui présentent un risque pour eux-mêmes, notamment un risque de blessure, ou qui présentent de nombreux comportements perturbateurs, inappropriés, agressifs ou violents qui compromettent ou menacent la sécurité de l'école ou du milieu d'apprentissage en classe.

Approche axée sur la famille – Approche adoptée pour la prestation de services, dans laquelle la famille est mise au centre du processus décisionnel et qui respecte, renforce et soutient la famille afin de répondre aux besoins de l'enfant.

Soutiens officiels - Soutiens fournis par le gouvernement, des organismes ou des organisations.

Compétences fonctionnelles – Compétences que l'enfant utilisera souvent dans sa vie, par exemple les aptitudes à communiquer, la capacité de prendre soin de soi-même, la motricité et les compétences sociales.

Plan éducatif personnalisé (PEP) – Document écrit créé et mis en œuvre par une équipe, qui décrit un plan élaboré pour répondre aux besoins d'apprentissage particuliers d'un élève. Un PEP résume ce que l'on sait de l'élève (niveau actuel de réussite), les programmes qui lui sont ou qui lui seront offerts (résultats, stratégies pédagogiques, activités et matériel) et l'efficacité de ces programmes (évaluation).

Soutiens officieux – Soutiens fournis par la famille, les amis, les voisins et les autres membres du réseau social de la famille.

Services de relève – Services qui permettent d'offrir une pause temporaire aux familles, de soulager les parents ou les aidants naturels des exigences accrues qui sont associées aux soins à apporter à un enfant handicapé, de donner aux parents ou aux aidants naturels le temps de répondre à leurs propres besoins et d'offrir aux parents la possibilité de passer du temps avec d'autres membres de la famille ou d'autres enfants.

Documents à l'appui – Documents qui fournissent des renseignements propres à l'enfant, comme le niveau de fonctionnement actuel, les points forts, les objectifs, les activités importantes pour la croissance, les stratégies efficaces et les mesures d'adaptation. Les documents à l'appui comprennent, par exemple, les plans éducatifs personnalisés (PEP), les plans de maîtrise du comportement (PMC), les évaluations du fonctionnement adaptatif et les rapports d'autres professionnels (ergothérapeutes, physiothérapeutes, orthophonistes ou psychologues scolaires ou privés).

Travailleur de soutien – Personnel embauché par les Services aux enfants handicapés ou directement par les familles pour travailler avec l'enfant à la réalisation des activités et des objectifs liés au maintien des compétences durant l'été. Ce personnel peut inclure des travailleurs de première ligne ou les membres du personnel autogéré par la famille.

5.0 Principes directeurs

5.1 Description des services

Les programmes de maintien des compétences pendant l'été visent à réduire les pertes d'apprentissage qui, selon les recherches, s'observent plus fréquemment chez les enfants handicapés. Ces programmes peuvent, par conséquent, avoir un effet positif notable sur l'année scolaire à venir ainsi que sur les années suivantes. Dans le cadre de ce service, l'enfant, sa famille et l'équipe scolaire décident de concert des activités et des objectifs personnels pour l'enfant qu'ils souhaitent réaliser. Les Services aux enfants handicapés financent l'embauche de travailleurs de soutien qui seront chargés d'offrir de façon régulière au cours de l'été un



programme de maintien des compétences établi sur mesure et fondé sur les compétences à l'intention des enfants admissibles. Les programmes de maintien des compétences pendant l'été peut être offert par des travailleurs de soutien gérés par le Ministère et rattachés à des organismes ou, encore, par des travailleurs de soutien autogérés et embauchés par les familles. L'offre de services de maintien des compétences durant l'été est fonction des besoins évalués des enfants et des ressources disponibles.

5.2 Admissibilité

Critère d'admissibilité

Pour être admissible à un programme estival de maintien des compétences, une personne doit satisfaire à TOUS les critères suivants :

- être admissible aux Services aux enfants handicapés;
- avoir fréquenté une école (de la maternelle à la 12^e année) au cours de l'année scolaire précédant les vacances d'été;
- avoir des objectifs à atteindre liés au handicap dans les domaines des communications, des compétences scolaires fonctionnelles, de la santé et de la sécurité, de la vie autonome, des soins personnels, de la socialisation, de l'emploi ou de la motricité. Vous trouverez des exemples de domaines de compétences dans le tableau <u>Définitions des compétences et</u> <u>exemples d'activités</u>.

Exclusions à l'admissibilité

Les enfants ne sont pas admissibles si N'IMPORTE LAQUELLE des conditions suivantes est remplie :

- l'enfant n'est pas encore inscrit à la maternelle (ou n'est pas inscrit à un niveau scolaire supérieur);
- l'enfant est actuellement inscrit dans une garderie;
- l'enfant a déjà accès à du personnel financé par le gouvernement pour un service équivalent ou qui fait double emploi (c'est-à-dire du personnel offrant des services de garde d'enfants particuliers ou de tutorat à domicile);
- l'enfant a déjà accès à un autre programme de perfectionnement des compétences (par exemple, par l'entremise de la division scolaire, de la bibliothèque communautaire ou d'un centre confessionnel).

Frais admissibles du programme de maintien de compétences pendant l'été

Sous réserve des ressources disponibles et des besoins évalués, les frais suivants peuvent donner droit à un financement.

- Travailleurs de soutien Soutien à la participation des enfants à des activités qui facilitent leur développement et qui visent l'atteinte de leurs objectifs personnels. Le financement offert couvre notamment les activités qui doivent être réalisées avant que l'enfant reçoive des services de première ligne en juillet et en août (par exemple, rencontre avec l'équipe scolaire ou participation à une formation).
- **Transport** Les frais de transport ne sont couverts que pour les enfants non ambulatoires qui éprouvent des problèmes médicaux complexes et qui se déplacent avec de l'équipement médical, lorsque le transport accessible ne leur est pas disponible.
 - * Remarques:
 - Les parents sont responsables du transport de leurs enfants vers les lieux des activités du programme estival de maintien des compétences qui se déroulent à l'extérieur de la maison ainsi que de leur retour, sauf dans les conditions décrites ci-dessus.



- Les objectifs du programme estival de maintien des compétences peuvent le plus souvent être atteints grâce à des activités réalisées au domicile de l'enfant. Le transport pour se rendre sur les lieux des activités et en revenir peut ne pas être nécessaire si l'enfant peut travailler à l'atteinte de ses objectifs personnels à la maison.
- Les parents et l'équipe scolaire doivent tenir compte des besoins de l'enfant en matière de transport au moment de planifier et de choisir des activités qui permettront à l'enfant de travailler à l'atteinte des objectifs du programme estival de maintien des compétences.

Frais non admissibles du programme de maintien de compétences pendant l'été

Les frais suivants ne donnent pas droit à un financement :

- frais d'inscription au programme;
- frais d'entrée pour les enfants, les membres de la famille ou les travailleurs de soutien;
- dépenses supplémentaires engagées dans le cadre du programme estival de maintien des compétences (par exemple, repas et coûts de l'activité).

5.3 Évaluation

Il convient de procéder à une évaluation complète pour cerner les besoins auxquels il convient de répondre en priorité afin d'obtenir les meilleurs résultats au chapitre du maintien ou de l'amélioration des compétences fonctionnelles pendant les mois d'été. Cette évaluation doit toutefois tenir compte des ressources actuellement disponibles pour le programme.

Les Services aux enfants handicapés tiendront compte :

- des besoins liés au handicap;
- de l'intensité et de la nature des besoins particuliers de l'enfant;
- de l'âge de l'enfant;
- de la disponibilité des mesures de soutien pouvant répondre aux besoins d'apprentissage de l'enfant durant l'été.

5.4 Rôles et responsabilités

Les responsabilités suivantes doivent être remplies pour assurer l'efficacité du programme estival de maintien des compétences.

Responsabilités de la famille

- Participer au processus d'évaluation aux fins de la prestation d'un programme estival de maintien des compétences avec son travailleur des services communautaires.
- Collaborer avec l'équipe scolaire pour choisir des objectifs et des activités pour son enfant (à cette fin, remplir le formulaire Demande de renseignements).
- Participer à l'ensemble du processus de planification du programme élaboré pour son enfant tout au long de l'été.
- Travailler, avec son enfant, à l'atteinte des objectifs du programme estival de maintien des compétences tout au long de l'été.
- Mettre en œuvre le plan de services de maintien des compétences, si ces services sont assurés par un personnel autogéré.
- Présenter à l'équipe scolaire le Rapport de fin d'été.
- Remplir le Sondage à l'intention de la famille.
- Suivre les directives relatives à l'embauche de travailleurs et à la facturation (pour les services autogérés de maintien des compétences pendant l'été uniquement).



Responsabilités du travailleur des services communautaires

- Évaluer les besoins à l'égard du programme estival de maintien des compétences et établir l'ordre de priorité de ces besoins.
- Travailler avec la famille pour planifier et soutenir la prestation du programme estival de maintien des compétences, au besoin.
- Utiliser les expériences antérieures de participation à un programme estival de maintien des compétences et les commentaires reçus à cet égard pour planifier l'année à venir.
- Ajouter des notes de cas sur les objectifs et la correspondance pertinente dans le système inFACT (système intégré de suivi des cas et des finances).
- Confirmer que le journal quotidien que doivent remplir les travailleurs de soutien ainsi que les rapports de fin d'été sont bien reçus.
- Confirmer que les formulaires d'évaluation du programme estival de maintien des compétences sont reçus et soumis au gestionnaire de programme.

Responsabilités du travailleur de soutien

- Offrir le programme et rassembler des ressources pour travailler à l'atteinte des objectifs de l'enfant en matière de maintien des compétences décrits dans les formulaires remplis par les parents et l'équipe scolaire.
- Pour chaque séance avec l'enfant, remplir le <u>Journal quotidien du programme de maintien</u> des compétences pendant l'été pour décrire le travail effectué en vue de la réalisation des objectifs et des activités.
- Remplir un Rapport de fin d'été qui reflète les activités et les progrès réalisés par l'enfant.

6.0 Principales normes et lignes directrices à l'appui de la prestation du programme

6.1 Normes

Efficacité du programme

Pour atteindre les objectifs en matière de maintien des compétences, un programme efficace doit comporter les aspects suivants :

- pratique régulière tout au long de l'été un programme échelonné sur une ou deux semaines isolées* ne permettrait pas l'atteinte des objectifs établis si aucun plan de travail pour le maintien des compétences n'est prévu pour les sept à huit autres semaines de l'été;
- instruction de haute qualité le travailleur de soutien se voit proposer des activités et des objectifs clairement définis, et il peut communiquer avec les Services aux enfants handicapés s'il a des questions;
- adaptation aux besoins personnels les activités doivent être directement liées aux objectifs personnels de l'enfant et au travail réalisé au cours de l'année scolaire écoulée;
- programme stimulant et rigoureux l'été offre la possibilité de faire un transfert des apprentissages dans divers environnements et situations et auprès de différentes personnes.
 Le programme peut permettre à l'enfant de dépasser le niveau de réussite qu'il a atteint au cours de l'année scolaire écoulée, s'il y a lieu.
- * Une **partie** du programme estival de maintien des compétences **peut** comprendre un camp d'été si :
 - ce camp offrira d'importantes occasions de travailler à l'atteinte des objectifs de l'enfant;
 - les objectifs sont directement liés au fonctionnement et à la réussite de l'enfant au cours de l'année scolaire à venir:
 - un plan clair est en place pour permettre à l'enfant de s'exercer de façon régulière et fréquente à l'atteinte des objectifs du programme pendant le reste de l'été.



Service axé sur les objectifs de l'enfant

Les objectifs choisis par l'enfant, la famille ou l'équipe scolaire sont au centre de la planification et de la prestation des services. Toutes les activités réalisées et tous les programmes offerts aux fins du maintien des compétences pendant l'été doivent reposer sur les objectifs personnels de l'enfant.

Pour que les occasions de favoriser le maintien des compétences soient efficaces, il faut :

- que les activités et les objectifs soient clairement décrits, précis et personnalisés;
- que la famille ou l'équipe scolaire partage des renseignements avec le travailleur de soutien;
- que des occasions régulières et fréquentes d'apprentissage et d'application de stratégies soient présentées à l'enfant.

Réception de recommandations ou de documents de l'équipe scolaire

La famille, l'enfant et l'équipe scolaire jouent un rôle central dans le processus de planification du programme estival de maintien des compétences, d'autant plus que les membres de l'équipe scolaire peuvent circonscrire les compétences clés dans les différentes disciplines académiques que l'enfant doit maintenir pendant l'été. Il convient de noter que les enfants ont droit aux services de maintien des compétences durant l'été même si les familles ou le personnel des Services aux enfants handicapés n'ont pas reçu de renseignements ni d'autres documents à l'appui de la part de l'équipe scolaire au sujet de l'année scolaire écoulée. Bien que la documentation fournie par l'école fournisse des renseignements importants pour la planification du programme, il ne s'agit pas de la seule source d'informations disponible pour orienter le choix des services de maintien des compétences à offrir.

Caractère suffisant

Le financement accordé pour le maintien des compétences pendant l'été est établi en fonction des critères d'admissibilité énoncés dans la présente politique et de la disponibilité des ressources octroyées pour le programme. Les soutiens demandés aux fins de la prestation du programme estival de maintien des compétences doivent être considérés comme « suffisants », c'est-à-dire qu'ils doivent fournir le niveau de service minimal requis pour répondre aux besoins évalués liés au handicap de l'enfant. Si deux programmes répondent de manière équivalente aux objectifs liés au maintien des compétences de l'enfant, il faut choisir l'option la moins chère. Les options officieuses qui permettent de travailler au maintien des compétences de l'enfant devraient être envisagées, le cas échéant, comme solutions de rechange à la participation à un programme officiel. Cependant, certaines circonstances particulières justifient le choix de soutiens plus coûteux. Lorsqu'il est question de maintien des compétences pendant l'été, l'adjectif « suffisant » peut renvoyer à des facteurs comme le nombre d'heures de services fournies et le nombre d'enfants par travailleur.

Type et niveau de service

Chaque enfant qui a priorité pour la participation à un programme estival de maintien des compétences sera évalué. Cette évaluation permettra de déterminer le niveau de service adéquat pour l'enfant. Aux fins du maintien des compétences, le plafond a été fixé à 80 heures de service de première ligne avec l'enfant pendant les vacances scolaires d'été. Il est aussi possible d'obtenir un financement pour les heures supplémentaires qui sont requises pour la tenue de réunions pour discuter d'objectifs et d'activités ou pour la participation à une formation. Il convient de noter que le niveau de service variera en fonction de l'évaluation de l'enfant et de la famille.

Le financement doit se limiter aux programmes estivaux de maintien des compétences qui :



- répondent aux objectifs et aux besoins en matière de maintien des compétences de l'enfant;
- sont adaptés aux capacités physiques de l'enfant et à son stade de développement;
- tiennent compte de ce qui est approprié pour chaque enfant (par exemple, activités de groupe ou individuelles; programmation intégrée ou en groupe; services autogérés) et de toute difficulté liée à l'établissement du programme.

Planification des services

Les équipes scolaires peuvent être une excellente ressource pour déterminer les objectifs de l'enfant et recommander des activités et des programmes communautaires appropriés. Le formulaire Maintien des compétences pendant l'été — Demande de renseignements fournit un court tableau à faire remplir par le personnel de l'école. Il est recommandé que la famille dirige ce processus. Cependant, les Services aux enfants handicapés peuvent apporter leur aide au besoin.

Pour orienter le processus d'établissement des objectifs de l'enfant, le tableau <u>Exemples</u> <u>d'objectifs et d'activités</u> fournit une liste de compétences fonctionnelles accompagnées d'exemples d'activités.

6.2 Lignes directrices

Détermination des objectifs et planification des services

Les plans de maintien des compétences pendant l'été doivent être axés sur les objectifs personnels de l'enfant. De plus, ces objectifs doivent être détaillés, précis, mesurables et réalisables. Ces facteurs aident à établir des attentes communes relativement à ce que le programme apportera à l'enfant, à la façon d'y arriver et à ce que l'enfant aura maintenu ou acquis à la fin du programme. Le tableau Exemples d'objectifs et d'activités présente des objectifs et des activités types.

Établissement de programmes communautaires

- Partage des coûts Pour les programmes établis dans la communauté, les régions peuvent collaborer avec des organismes pour offrir des activités accessibles aux enfants handicapés. En l'absence de personnel de soutien, si plusieurs enfants reçoivent un financement des Services aux enfants handicapés pour participer à un programme précis, les régions peuvent conclure des partenariats dans le cadre de conventions d'achat de services aux fins du partage des coûts, le cas échéant. Ce partage du financement du personnel de soutien peut aussi faire l'objet d'un partenariat entre les régions.
- Partenariats avec d'autres programmes Les régions sont également invitées à conclure des partenariats communautaires afin d'être mieux en mesure d'offrir des programmes estivaux de maintien des compétences. Elles peuvent notamment tirer profit de possibilités d'emploi et de bénévolat avec des organismes privés et sans but lucratif locaux.
- **Programmes destinés à des groupes** Si plusieurs enfants ont des objectifs et des recommandations similaires, il est possible de mettre sur pied des programmes destinés à des groupes ou de partager les services de soutien.

Programme estival autogéré de maintien des compétences

Les familles peuvent recevoir un financement pour mettre sur pied un programme estival de maintien des compétences qu'elles géreront elles-mêmes. La famille devra s'assurer que toutes les exigences relatives au maintien des compétences pendant l'été sont respectées :

- les activités et les objectifs en matière de maintien des compétences sont élaborés de concert avec l'équipe scolaire;
- l'enfant participe de façon régulière tout au long de l'été à des activités qui répondent aux



objectifs de maintien des compétences;

- le travailleur de soutien possède les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de l'enfant et fournit le service conformément au contrat de services autogérés.
- La famille se conforme aux lignes directrices relatives aux services autogérés des Services aux enfants handicapés relatives à l'embauche et à la facturation.

7.0 Documents

Définitions des compétences et exemples d'activités

Compétence fonctionnelle*	Définition	Exemples d'activités**
Aptitudes à communiquer	Capacité à comprendre et à utiliser le langage et à appliquer des stratégies de conversation appropriées.	 Communiquer adéquatement ses désirs et ses besoins. Apprendre à utiliser des ressources adaptées (p. ex. iPad, images, symboles).
Motricité	Motricité globale – Capacité d'utiliser les grands muscles; comprend les mouvements qui permettent de courir, de sauter et de sautiller, de grimper, de glisser, de rouler à vélo et de ramper. Motricité fine – Capacité à utiliser les petits muscles (mains et pieds); comprend des activités telles que le dessin, le coloriage, le découpage, les jeux de blocs, les jeux dans l'eau et dans le sable ainsi que les jeux de construction.	 Rouler à vélo. Faire de l'artisanat avec de petits objets, par exemple enfiler des perles dans un collier, utiliser des ciseaux, coller des objets. Faire des casse-têtes. Marcher, nager. Exercer son équilibre : marcher sur une ligne, un trottoir ou une poutre.
Compétences organisationnelles (routine et périodes de transition)	Meilleure capacité de prévoir les événements et les attentes, qui se traduit par une réduction de l'anxiété, une autonomie accrue et une meilleure gestion des mauvais comportements.	 Organiser sa journée au moyen de méthodes verbales, visuelles et électroniques. Réaliser des activités sur les causes et conséquences. Concevoir des guides – album de photos pour illustrer les attentes et orienter l'enfant tout au long de la journée.
Compétences scolaires	Lecture, écriture, fonctions numériques, autodétermination.	 Étiqueter des articles ménagers avec des mots. Faire des jeux d'association. Cuire et mesurer des aliments. Lire l'heure. Utiliser de l'argent – par exemple, pour payer ses frais d'entrée.
Santé, sécurité, bien-être et maîtrise de soi	Gestion des problèmes de santé, sécurité personnelle, peur des étrangers, circulation, médicaments, puberté, limites et relations (sexuelles), reconnaissance et signalement des comportements inappropriés.	 Apprendre à reconnaître les personnes à qui il est possible de demander de l'aide en toute sécurité. Apprendre à circuler sur la rue en toute sécurité – savoir quand et où marcher et s'arrêter. Se familiariser avec les règles de la route pour faire du vélo. Apprendre et mettre en pratique des stratégies de gestion de l'anxiété. Apprendre et mettre en pratique des stratégies de gestion de la colère. Apprendre à assurer sa sécurité en ligne. Augmenter sa durée de participation à une activité.
Soins personnels	Apprentissage de l'autonomie dans les soins personnels.	S'habiller, manger, prendre un bain, aller à la salle de bains, utiliser un déodorant.
Socialisation/ compétences sociales	Adoption de comportements adaptés au contexte social : attendre son tour, partager, patienter, offrir de l'aide, répondre aux gens qui lui adressent la parole, savoir quand parler de soi et dans quelle mesure, écouter les autres, se préoccuper des autres enfants qui se sentent tristes ou en colère, se faire des amis et maintenir des amitiés.	 Participer à des jeux à tour de rôle. Se joindre à un groupe. Participer à un jeu de rôles. Faire la file. Participer à des activités avec des pairs.
Aptitudes à la vie quotidienne/vie à la maison	Compétences nécessaires pour vivre de manière autonome ou contribuer de manière notable aux activités de la vie quotidienne, y compris l'entretien ménager, l'entretien des vêtements, la cuisine, la sécurisation du domicile, le transport, l'utilisation des ressources communautaires, les achats, les services bancaires et l'utilisation du téléphone.	 Trier et laver des vêtements. Préparer un repas en suivant une recette. Parler au téléphone. Planifier son trajet et prendre le transport en commun à l'aide d'un horaire.
Aptitudes au travail	Compétences professionnelles et aptitudes associées au rendement au travail : respect des horaires de travail, rendement professionnel, sécurité au travail et comportements interpersonnels.	communautaire ou une entreprise.

^{*} Lorsque le comportement n'est pas répertorié séparément parmi les compétences fonctionnelles, il peut être intégré à la plupart des domaines des compétences fonctionnelles.

^{**} Les activités ne sont énumérées ci-dessus qu'à titre d'exemples. Chaque compétence fonctionnelle peut comporter de nombreux objectifs propres à l'enfant. Les activités doivent être choisies en fonction des objectifs établis pour l'enfant et de nombreux facteurs, comme les besoins personnels, le niveau de développement, les mesures d'adaptation ou les modifications nécessaires.



Exemples d'objectifs et d'activités

Compétence fonctionnelle	Objectif	Exemples d'activités
Compétences organisationnelles (routine et périodes de transition)	Se préparer pour la journée, pour une activité ou pour une sortie	 Dresser une liste d'articles nécessaires pour une sortie Préparer et ranger dans un sac des articles en utilisant la liste préparée plus tôt
Motricité globale, santé et bien-être	Prendre part à 10 minutes d'activité continue deux fois par jour (maintien de l'endurance physique)	Prendre part à 10 minutes d'activité continue deux fois par jour (marche, vélo, natation)
Compétences scolaires (lecture)	Nommer correctement cinq idées clés dans un texte documentaire (amélioration de la compréhension en lecture)	 Dire ce que l'on sait et poser des questions sur le sujet d'un texte avant d'en commencer la lecture Dresser la liste des nouvelles informations apprises après la lecture Classifier l'information Lire tous les jours
Bien-être, aptitudes à la vie quotidienne – aptitudes à défendre ses droits	Décrire son handicap et nommer les salles de classe et les autres installations dont tous les enseignants ont besoin pour donner leurs cours	 Décrire son handicap et l'incidence de celui-ci sur la vie en classe et les apprentissages Nommer les mesures d'adaptations qui peuvent l'aider à maximiser ses apprentissages et à participer pleinement en classe
Maîtrise de soi	Utiliser diverses stratégies efficaces et positives pour gérer sa colère (gestion de la colère)	 Savoir reconnaître les éléments déclencheurs de la colère chez soi-même et ses réactions physiques Discuter de stratégies positives à utiliser pour gérer sa colère S'entraîner à parler avec d'autres personnes de ses besoins et de ses désirs
Compétences scolaires (mathématiques)	Réaliser sans se tromper des opérations d'addition et de soustraction à deux chiffres avec des nombres entiers	 Additionner et soustraire des nombres entiers Jouer à des jeux en utilisant des nombres entiers Intégrer l'utilisation des nombres entiers dans la vie de tous les jours
Compétences scolaires (mathématiques)	Mesurer avec précision des substances et nommer des exemples d'utilisations des mesures et du volume	 Mesurer des ingrédients Mesurer de l'engrais et de l'eau pour entretenir un potager
Aptitude à la vie quotidienne	Maintenir ses aptitudes à gérer son argent	 Dresser un budget et planifier ses dépenses Créer une liste d'achats à l'aide d'une circulaire S'exercer à compter de l'argent, à faire de petits achats, à établir le solde d'un compte de chèques, etc.
Aptitudes à communiquer	Converser pendant cinq minutes	 S'exercer à poser des questions et à donner des réponses pendant des conversations Poser des questions à d'autres personnes sur des sujets que celles-ci ont lancés Maintenir une conversation pendant cinq minutes
Socialisation/ compétences sociales	Mettre en pratique des compétences sociales appropriées à un environnement de travail	 Apprendre à reconnaître les attentes courantes dans un environnement de travail Faire du bénévolat dans un organisme communautaire pour en savoir plus sur les attentes propres à certains environnements et s'exercer à interagir avec les autres de façon appropriée

^{*} Les enfants plus âgés pour lesquels la priorité est la transition vers l'âge adulte peuvent avoir accès à des programmes estivaux de jour.